



élections législatives du 30 juin et 7 juillet : ce qu'il faut savoir

ACTUALITÉ

DÉMOCRATIE

Mercredi 26 juin 2024

élections législatives du 30 juin et 7 juillet : ce qu'il faut savoir

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée le dimanche 9 juin 2024 par le Président de la République, des élections législatives anticipées sont organisées les dimanches 30 juin et 7 juillet. Listes électorales, vote par procuration, voici ce qu'il faut savoir.



Les élections législatives permettent d'élire les 577 députés qui siégeront à l'Assemblée nationale pour une durée de cinq ans. Le premier tour aura lieu le dimanche 30 juin et le second tour le dimanche 7 juillet.

Quels documents sont nécessaires pour voter ?

Pour voter, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales de la commune de résidence.

Le jour du scrutin, vous devez présenter l'original d'une pièce prouvant votre identité (CNI, passeport, carte vitale, permis de conduire...). Photocopie, photographie ou téléchargement sur smartphone ne sont pas acceptés.

Pour le bon déroulement du vote, il est préférable de se munir de sa carte électorale.

Comment voter par procuration ?

Si vous devez vous absenter au moment des élections, vous pouvez demander voter par procuration en vous faisant représenter par l'électeur de votre choix (mandataire) qui votera pour vous.

Les procurations peuvent être établies pour une élection, 1 tour ou 2 tours de scrutin, ou pour une période d'une durée maximale d'un an.

L'électeur peut faire ses démarches soit :

- **en ligne** sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- en se rendant directement dans un **commissariat de police**, dans une **brigade de gendarmerie** ou au **tribunal judiciaire** ou de **proximité** où l'électeur remplit un formulaire.
 - L'électeur doit être muni :
 - d'un **justificatif d'identité**,
 - de son **numéro national d'électeur et celui de son mandataire** (la personne qui donne procuration). Ce numéro est inscrit sur les **cartes électorales** et peut être retrouvé directement [en ligne en interrogeant sa situation électorale](#).

Où voter ?

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales, et connaître le bureau de vote dans lequel vous votez sur le site service-public.fr. Les bureaux de vote de Vélizy- Villacoublay :

BUREAU N° 1

Mairie - place de l'Hôtel de Ville

BUREAU N° 2

Ecole maternelle Fronval - rue René Boyer

BUREAU N° 3

Ecole Mermoz - 8 rue Clément Ader

BUREAU N° 4

Collège Saint-Exupéry - 21 avenue Robert Wagner

BUREAU N° 5

Ecole Primaire Ferdinand Buisson - 3 rue Molière

BUREAU N° 6

Ecole Jean Macé - 3 rue du Sergent de Nève

BUREAU N° 7

Ecole maternelle Mozart Leclerc - Rue de la Division Leclerc

BUREAU N° 8

Ecole Primaire Mozart A - 9 avenue de Provence

BUREAU N° 9

Ecole Primaire Henri Rabourdin - 17 rue Henri Rabourdin

BUREAU N° 10

Ecole Primaire Exelmans - 15 rue du Général Exelmans

BUREAU N° 11

Ecole maternelle René Dorme - 4 rue Grange Dame Rose

BUREAU N° 12

Ecole Primaire Mozart B - 9 avenue de Provence

BUREAU N° 13

Ancienne église Saint-Denis - place Emile Zola

BUREAU N° 14

Ecole Primaire Fronval - Rue Fronval

BUREAU N° 15

Crèche Les Lutins - 3 avenue de Provence

Comment se déroulent les élections ?

Pour être élu au premier tour, un candidat doit obtenir :

- Plus de 50% des suffrages exprimés
- Un nombre de voix au moins égal à 25% du nombre d'électeurs inscrits

Si aucun candidat n'est élu dès le premier tour, un second est organisé une semaine plus tard avec certains candidats :

- Ceux arrivés en tête lors du premier tour
- Ceux ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à 12,5% du nombre d'électeurs inscrits

Celui qui obtient le plus grand nombre de voix est élu.

Quelles sont les missions des députés ?

- Proposer et voter des lois
- Préparer les débats en commission
- Contrôler l'action du Gouvernement
- Évaluer les politiques mises en œuvre
- Être l'écoute des concitoyens
- Défendre les intérêts économiques et sociaux des Français